

Le Saint Père exprimait ensuite l'espoir que les ministres belges reviendraient sur une loi " que nul besoin réel n'avait réclamée et dont une si grande partie des sujets de Votre Majesté s'est sentie si gravement offensée." Le 10 mai 1880, le Pape rappelait de nouveau que les évêques avaient été comme contraints à prendre des mesures énergiques, " à cause de la gravité extrême du péril dont les âmes étaient menacées" par une loi, dont les auteurs " visaient à combattre de la façon la plus efficace la foi catholique en Belgique, bien plus qu'à revendiquer pour l'Etat des droits que personne n'avait usurpés." Il ajoutait que les évêques avaient accordé de nombreuses dispenses et pris des mesures aptes à calmer le conflit, d'après les conseils du Saint-Siège, " lesquels, quoi que l'on ait pu dire en sens contraire, ont été bien accueillis et écoutés par les évêques."

" Cependant M. Frère-Orban était décidé à tirer parti de l'échange de vues contre les catholiques, en affirmant devant le Parlement que les évêques avaient été désavoués par le Saint-Siège. C'est ce qu'il avait résolu de faire à la rentrée des chambres, transformant en blâme l'attitude réservée du Saint-Siège dans la première partie des négociations, et alléguant des extraits de la correspondance du baron d'Anethan, où étaient résumés, parfois incomplètement, de longs entretiens qu'il avait eus avec le cardinal Nina. Ce dernier, pour éviter toute équivoque, adressa au nonce, le 11 novembre 1879, une dépêche où étaient rappelées les idées fondamentales qui avaient présidé à l'échange de vues du côté du Saint-Siège, et niant le désaccord supposé entre celui-ci et les évêques belges. Le ministre des Affaires étrangères refusa de recevoir officiellement cette dépêche, et le Saint-Siège, considérant que le retrait de la légation belge en ce moment eût pu avoir des conséquences graves consentit avec une longanimité sans exemple à retirer le document en question, bien entendu sans revenir pour cela sur les assertions qui y étaient contenues. M. Frère-Orban ne pouvait donc ignorer quelle était la manière de voir du Saint-Père dans les questions pendantes. Cela ne l'empêcha pas de développer, avec une grande mise en scène, le thème du désaveu devant la chambre des Représentants, le 18 novembre 1879. Les évêques belges ne pouvaient rester sous le coup d'une pareille attaque. Le cardinal Dechamps publia en leur nom une déclaration où il niait toute dissidence avec le Saint-Siège et toute désappro-